



**Direction de l'Immobilier, des
Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées**
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 15 juillet 2025 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Dominique LACHENAL, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	3
1 - AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉVOIEMENT ET RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAMWAY ENTRE LE PARC MONTESSUIT ET LE LYCÉE DES GLIÈRES - LOT 01.....	3
IV. INFORMATIONS DIVERSES.....	4

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2025

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1 - AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉVOIEMENT ET RENOUELEMENT DES RÉSEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAMWAY ENTRE LE PARC MONTESSUIT ET LE LYCÉE DES GLIÈRES - LOT 01

Rapporteur : Yves CHEMINAL / technicien(ne) : Maëlle BOUVIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 26 avril 2023, un marché de travaux relatif au dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tramway entre le parc Montessuit et le lycée des Glières a été attribué au groupement conjoint avec mandataire solidaire RAMPA TP en cotraitance avec SOGEA RHONE-ALPES, CLAPASSON, BENEDETTI-GUELPA et CECCON BTP pour un montant après négociation de 11 019 808.93 € HT.

Le marché a été notifié le 01/09/2023.

Il convient d'acter par avenant, d'une part l'augmentation du montant du marché et d'autre part une modification des délais d'exécution de ce dernier.

La Commission d'appel d'offres réunie le 8 juillet 2025 a approuvé les modifications introduites par le présent avenant.

1/ Augmentation du montant du marché : Fiche travaux modificatifs n°12 : Modification des branchements AEP et unitaires au n°3 rue du Parc

Cette modification est basée sur les articles L 2194-1 6° et R 2194-8 du Code de la Commande Publique relevant d'une augmentation de faible montant.

L'augmentation est due à un dépassement de quantités sur les travaux de terrassement.

Montant estimatif de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 47 976,41 €
- Montant TTC : 57 571,69 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,52 %

Montant de l'avenant n°1 : 1 192 785,01 € TTC (+10,71%)

L'avenant n°2 n'avait pas d'incidence financière, il s'agissait d'un avenant de transfert.

Nouveau montant estimatif du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 10 323 797,70 €
- Montant TTC : 12 388 557,23 €
- % d'écart introduit par l'ensemble des avenants : +11.23 %

2/ Modification des délais d'exécution

Les délais d'exécution sont propres à chaque tronçon.

La prolongation des délais porte uniquement sur le tronçon D et prévoit 20 jours ouvrés supplémentaires du 18/10/2024 au 18/11/2024.

Cette prolongation intervient suite à un problème d'interface entre les réseaux existants et les réseaux projets. Un arrêt de tâche a dû être réalisé au mois de septembre 2024 suite à une impossibilité de déposer l'ancienne poutre télécom qui était encore en service. Le planning initial a été modifié en conséquence.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°3 au marché dans les conditions susmentionnées,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h21.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

